

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

Séance ordinaire du 25 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq juillet à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune
régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans
le lieu habituel de ses séances.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot et Garonne

Nombre de membres en exercice :

15

Nombre de membres

Présents : 10

Excusés : 5

Pouvoirs : 5

Votants : 15

Absent : 0

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD,
Michel WALTER, Christian MICHELET, Willy LORENZON et
Éric FORESTIER.

Mmes Françoise JORREY, Sandra BARBE, Laure
BRAQUEHAIS et Laurence TOUMEYRAGUES.

Excusés : Mesdames Estelle ASPART, Delphine SCHWARTZ,
Messieurs Ulysse SUC, Michel DUBAUX et Antoine ZANOTTO.

Pouvoirs : Madame Estelle ASPART à Monsieur Christian MICHELET,
Madame Delphine SCHWARTZ à Madame Laurence TOUMEYRAGUES,
Monsieur Michel DUBAUX à Monsieur Éric FORESTIER, Monsieur
Ulysse SUC à Monsieur Michel WALTER, Monsieur Antoine ZANOTTO à
Monsieur Willy LORENZON.

Absent :

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation :

Le 19 juillet 2023

**Objet : Approbation de la convention de servitude entre la commune de Mauvezin-sur-Gupie et
TERRITOIRE D'ENERGIE 47.**

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune de Mauvezin-sur-Gupie, il convient de conclure une convention de servitude sur le chemin rural section cadastrale AB au lieu-dit « Labrande » au bénéfice de TERRITOIRE D'ENERGIE 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité, dans le cadre de l'affaire : SECURISATION BT POSTE LABRANDE N°471632104-SECUR01.

Cette même convention, si elle concerne des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peut faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité de Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune de Mauvezin-sur-Gupie l'implantation de ces ouvrages de distribution publique d'électricité,

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude nécessaire ainsi que les actes authentiques correspondants ;

Adopté à 15 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Daniël BORDENEUVE

La secrétaire de séance

Laurence TOUMEYRAGUES

Certifiée exécutoire après transmission le :
Publiée le 27.07.2023

